

---

**Rapport du Président****Proposition de prêt****République du Zimbabwe****Projet de développement des entreprises horticoles**Projet 2000003944

---

Document: EB 2022/137/R.34/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 16 a) ii) d)

Date: 28 décembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

**Pour: APPROBATION****Mesures à prendre** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 61.

---

**Questions techniques:****Sara Mbago-Bhunu**  
Directrice régionale  
Division Afrique orientale et australe  
courriel: s.mbago-bhunu@ifad.org**Jaana Keitaanranta**  
Directrice de pays  
Division Afrique orientale et australe  
courriel: j.keitaanranta@ifad.org

## Table des matières

<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexte</b>	<b>1</b>
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
<b>II. Description du projet</b>	<b>3</b>
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	4
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
<b>III. Risques</b>	<b>10</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	10
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	11
D. Soutenabilité de la dette	11
<b>IV. Exécution</b>	<b>11</b>
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	13
C. Plans d'exécution	13
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>14</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>14</b>

### Appendices

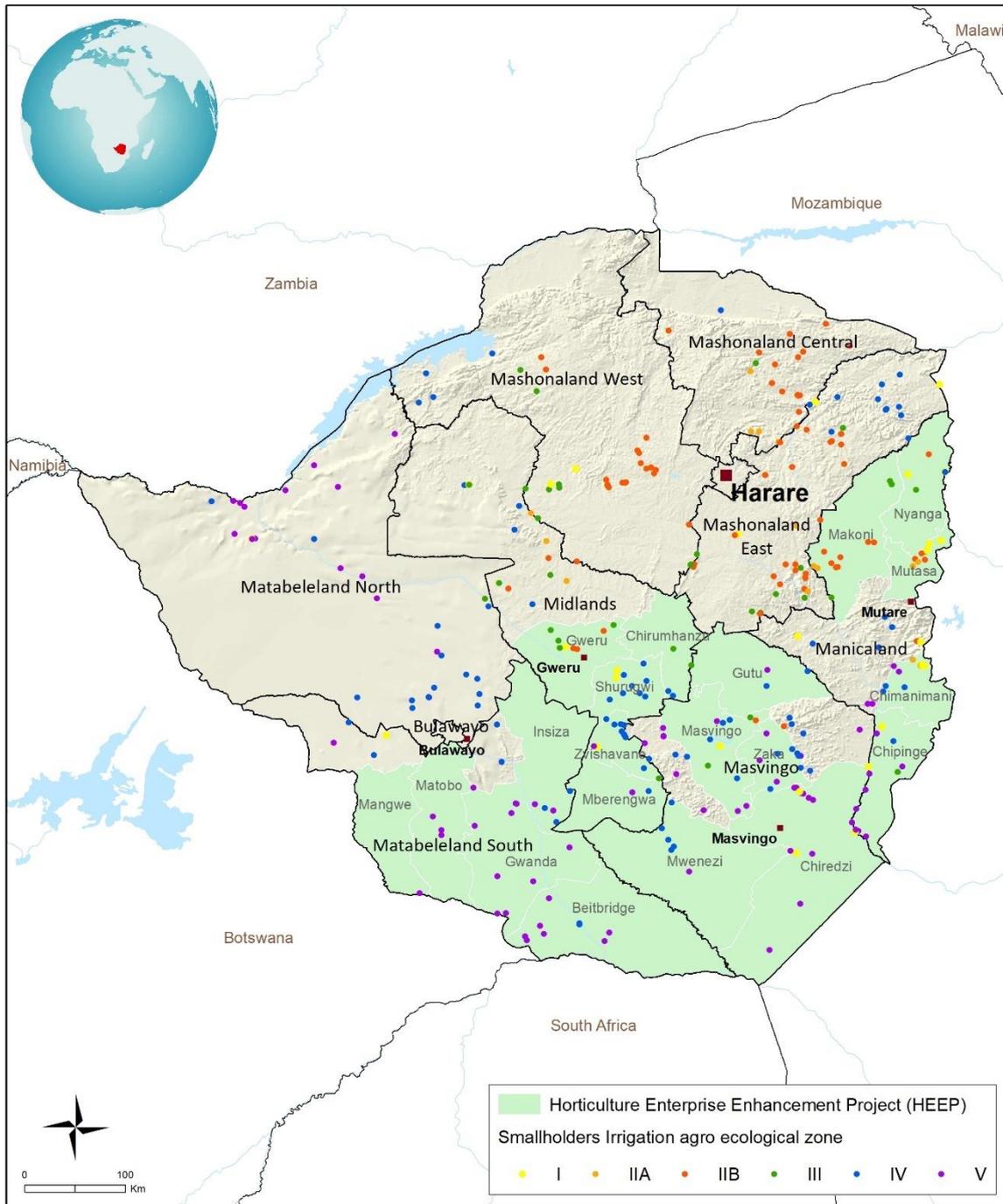
- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

---

<b>Équipe d'exécution du projet</b>	
Directrice régionale:	Sara Mbago-Bhunu
Directrice de pays:	Jaana Keitaanranta
Responsable technique:	Robert Delve
Responsable des finances:	Marie-Laure Giquel
Spécialiste climat et environnement:	Zira Mavunganidze
Juriste:	Ebrima Ceesay

---

# Carte de la zone du projet



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.  
 Source: FIDA, 22/08/2022

## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur/Bénéficiaire:</b>	République du Zimbabwe
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère des terres, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau et du développement rural
<b>Coût total du projet</b>	66,545 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	37,14 millions d'USD
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	Conditions particulièrement favorables
<b>Cofinanceurs:</b>	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international Conseil de développement de l'horticulture
<b>Montant du cofinancement:</b>	Fonds de l'OPEP: 15 millions d'USD Institutions financières partenaires: 5,0 millions d'USD Conseil du développement de l'horticulture: 0,06 million d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Prêt du Fonds de l'OPEP Don du Conseil de développement de l'horticulture
<b>Contribution de l'Emprunteur:</b>	5,24 millions de dollars
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	1 million d'USD
<b>Contribution d'entreprises pivots</b>	3,1 millions d'USD
<b>Montant du financement de l'action climatique accordé par le FIDA:</b>	9,233 millions d'USD
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA

## I. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

#### Contexte national

1. La République du Zimbabwe, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, est classée comme fragile, notamment aux plans institutionnel et social. L'agriculture est le fondement de sa croissance économique, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le principal levier de réduction de la pauvreté. Environ 70% de sa population dépend de l'agriculture pour vivre. Le Zimbabwe compte 1,3 million de petits exploitants et environ 18 000 moyennes à grandes exploitations. Dans les années 2000, les recettes d'exportation de l'horticulture s'élevaient à 100 millions d'USD, les petites exploitations dotées de systèmes d'irrigation fournissant 10% des produits exportés. Après redistribution des terres, les exportations horticoles représentent en moyenne 10% du total des exportations.
2. En 2021, l'indice de développement humain du Zimbabwe s'établissait à 0,593, classant le pays 146<sup>e</sup> sur 191. Environ 76% des ménages ruraux et 38,2% des ménages urbains vivent dans la pauvreté. Le pays compte parmi les 15 pays les plus fragiles dans le monde<sup>1</sup>. Cette situation est due à l'instabilité politique, à la corruption, à la faible capacité à fournir des services de base, aux chocs climatiques ainsi qu'aux incidences persistantes de la pandémie de COVID-19 et à la crise ukrainienne.

#### Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

3. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de FIDA11, le Projet de développement des entreprises horticoles (HEEP) a été validé comme:
  - Incluant un financement de l'action climatique;
  - Transformateur de la question du genre;
  - Tenant compte de la nutrition;
  - Accordant la priorité aux personnes handicapées.
4. **Genre.** D'après l'Indice mondial des disparités entre les hommes et les femmes 2022, le score du Zimbabwe est établi à 0,734, ce qui le place au 50<sup>e</sup> rang sur 156 pays dans le monde. Au Zimbabwe, environ 80% des femmes vivent dans des zones communales où elles représentent 61% des agriculteurs de subsistance, fournissant 70% de la main-d'œuvre. Les femmes sont par ailleurs les plus vulnérables aux effets des changements nutritionnels et climatiques
5. **Changements climatiques.** Le Zimbabwe est l'un des pays les plus vulnérables et les moins adaptés aux changements climatiques, se classant 143<sup>e</sup> sur 182 pays selon l'indice global d'adaptation de Notre-Dame<sup>2</sup>. L'on s'attend à des sécheresses plus nombreuses et plus dures. L'augmentation anticipée de la fréquence des catastrophes naturelles risque de toucher les groupes les plus vulnérables de la population, à savoir les petits exploitants, les faisant plonger plus encore dans la pauvreté<sup>3</sup>.
6. **Nutrition.** Le Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Zimbabwe a constaté que 56% des ménages ruraux étaient en situation d'insécurité alimentaire, avec une baisse dans la proportion de femmes en âge de procréer ayant une diversité

<sup>1</sup> Données 2022 provenant de [fragilestatesindex.org](https://fragilestatesindex.org).

<sup>2</sup> [Indice global d'adaptation de Notre-Dame](https://www.ourworldindata.org/global-adaptability-index)

<sup>3</sup> Hallegatte et al. 2017. Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters. Washington, D.C.: Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25335>.

alimentaire minimale et seulement 10% des enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficiant d'un apport alimentaire minimum acceptable.

7. **Personnes handicapées.** On estime à 914 000 le nombre de personnes handicapées au Zimbabwe (soit 7% de la population)<sup>4</sup>. Les personnes handicapées sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et ne bénéficient pas du même accès à l'eau et aux installations sanitaires que le reste de la population. Le taux de pauvreté parmi les personnes handicapées s'élève à 74,1%, contre 69,5% pour les personnes non handicapées.
8. **Jeunes.** Le Zimbabwe est un pays jeune, 68% de sa population environ étant âgée de moins de 35 ans<sup>5</sup>. D'après les estimations, le chômage des jeunes représente 84% du chômage total<sup>6</sup>. Les jeunes sont souvent privés d'accès à la terre, aux actifs, aux finances et aux compétences commerciales. Ils préfèrent généralement les emplois non agricoles, plus rapidement rémunérateurs.

#### **Justification de l'intervention du FIDA**

9. L'expérience et l'expertise du FIDA le placent dans une position solide pour aider le Gouvernement du Zimbabwe dans l'organisation des petits exploitants en groupes cohésifs bien dirigés et performants; leur mise en relation avec des filières et des marchés rentables; le développement de leurs capacités en matière de production résistante aux changements climatiques et l'amélioration de leurs compétences commerciales et financières; le développement de l'accès des ruraux au financement et la redynamisation des infrastructures de marché. Le projet, qui favorise un meilleur accès au marché et à des systèmes de production plus efficaces et résilients face aux changements climatiques, répond pleinement à l'objectif de transformation fixé par le Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2020-2025<sup>7</sup> et à ses objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des revenus. L'accent mis sur le renforcement des capacités et un ciblage efficace garantiront la prise en compte des priorités institutionnelles du FIDA en matière de changements climatiques, d'égalité des sexes et de nutrition.

## **B. Enseignements à retenir**

10. Les principaux enseignements tirés des initiatives de développement passées et actuelles sont les suivants:
  - Les dons de contrepartie peuvent poser problème pour ce qui est de garantir un impact sur les bénéficiaires cibles et d'éviter l'évincement des sources de financement commerciales. Les enseignements tirés du Cambodge, du Ghana, du Rwanda, de Sri Lanka et du Viet Nam ont orienté la conception du présent projet. Les programmes de dons de contrepartie destinés aux agriculteurs les plus pauvres doivent être ciblés et structurés pour refléter la capacité plus limitée des intéressés à investir dans des cultures à forte valeur ajoutée. Une approche fondée sur des partenariats public-privé-producteur (4P), intégrant à la fois des entreprises pivots et des prestataires de services des secteurs public et privé, peut permettre d'obtenir un impact plus ciblé et plus efficace, et un décaissement des fonds du projet plus rapide.
  - Les données empiriques du Programme de revitalisation de l'irrigation des petits exploitants (SIRP), financé par le FIDA, montrent que la plupart des jeunes ne

<sup>4</sup> Agence nationale de la statistique du Zimbabwe (ZIMSTAT). 2019.

<sup>5</sup> Zimbabwe Human Development Report. 2015, Zimbabwe Dimensions of Poverty.

<sup>6</sup> S. Bakker, I. Hennemann, J. Nyamangara, L. Macheke. 2021. Climate adaptation and mitigation measures for nutrition co-benefits in IFAD investments in Zimbabwe; Pre-Design Mission Report. Wageningen Centre for Development Innovation, Wageningen University & Research. Report WCDI-21-162. Wageningen.

<sup>7</sup> Alors que le COSOP 2020-2025 était élaboré, un projet de filière d'élevage figurant dans la réserve avait été recensé, mais le Gouvernement du Zimbabwe a expressément demandé au FIDA à ce moment-là d'appuyer plutôt un projet dans le domaine de l'horticulture en raison de son potentiel de transformation rurale rapide et de sa contribution à l'économie nationale. Cet engagement est reflété dans le Plan global de réponse humanitaire et dans la Stratégie nationale de développement 1.

souhaitent pas travailler dans le secteur agricole<sup>8</sup>. Avec l'horticulture, dont le développement est appuyé par le présent projet, les choses seront différentes parce qu'elle nécessite moins de terres et offre des rendements plus élevés et plus rapides que les cultures annuelles.

- Le SIRP a également démontré que l'assistance technique du FIDA, à distance ou sur le terrain, améliorerait considérablement la rapidité des processus de passation des marchés et la qualité des dossiers d'appel d'offre préparés par l'Unité de coordination du projet. Il en résulte également une augmentation du taux de décaissement.

## II. Description du projet

### A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

11. **But et objectifs.** L'objectif du projet est d'accroître les revenus, la sécurité alimentaire et l'autonomie pour les petits exploitants participant à des filières horticoles rentables et durables. L'objectif de développement du projet est de soutenir et d'accroître la production horticole durable et les ventes des petits exploitants et micro, petites et moyennes entreprises (MPME) participant aux filières horticoles.
12. **Zone géographique d'intervention.** Les opérations fondées sur des partenariats public-privé-producteur (4P) du projet seront mises en œuvre dans les 10 provinces du Zimbabwe, en tenant compte du potentiel de production commerciale des petits horticulteurs. Des jardins horticoles de village seront créés dans quatre provinces couvertes par le Programme SIRP, à savoir Manicaland, Masvingo, Matebeleland Sud et Midlands. L'accent sera mis principalement sur les segments pauvres de la population de manière à répondre aux besoins en matière de nutrition et de revenus.
13. Les critères de sélection des districts pour l'installation de jardins horticoles de village comprendront : i) la prévalence de la pauvreté, ii) la proximité de systèmes d'irrigation fonctionnels pour les petits exploitants, et iii) la capacité de l'Autorité de développement agricole et rural à appuyer le regroupement<sup>9</sup>. Les critères de sélection pour l'installation de jardins horticoles de village dans les cantons ciblés comprendront: i) le potentiel d'inclusion éventuelle dans une horticulture commercialement viable, ii) les zones vulnérables aux changements climatiques, iii) la disponibilité de terres arables et d'eau et le potentiel géophysique, iv) le taux de pauvreté dans la zone environnante, v) l'engagement des agriculteurs locaux à rejoindre les groupes de producteurs agricoles et vi) l'engagement des agriculteurs locaux à participer pleinement aux interventions nutritionnelles et commerciales.
14. **Ciblage géographique des interventions 4P et accès aux financements.** La sélection reposera sur un processus compétitif et sur les conditions du marché et le potentiel agro-climatique. Par conséquent, l'emplacement des interventions 4P à destination des petits exploitants dépendra à la fois de la demande des entreprises pivots et de l'intérêt et du potentiel des petits exploitants. Les ménages destinataires des interventions 4P seront situés dans: i) des périmètres d'irrigation performants dans l'ensemble du pays et ii) les régions à fort potentiel des provinces de Mashonaland (central, occidental, oriental) et de Manicaland, autrement dit celles qui font partie des régions naturelles I et IIA. Les agriculteurs sélectionnés répondront aux critères de ciblage.

<sup>8</sup> Ministère du développement de la jeunesse, de l'indigénisation et de l'autonomisation /Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2016. Zimbabwe Youth Investment Business Case Report. <https://www.unicef.org/esa/sites/unicef.org/esa/files/2019-04/Investment-Case-for-Youth-in-Zimbabwe-per-cent282016per-cent29.pdf>.

<sup>9</sup> Dans les quartiers où se trouvent des systèmes d'irrigation de l'Autorité de développement agricole et rural, trois jardins horticoles de village seront regroupés autour de chaque système.

15. **Groupes cibles.** Les bénéficiaires directs du présent projet seront les petits exploitants pauvres qui seront organisés, soit en groupes de producteurs agricoles exploitant des jardins horticolas de village, soit en groupes de producteurs agricoles pour les interventions 4P liées à des entreprises pivots. Le projet visera également à promouvoir les MPME dirigées par des jeunes et des femmes, liées à des entreprises pivots ou à des groupes de producteurs agricoles en tant que prestataires de services, ce qui contribuera à fournir des emplois aux intéressés. Le groupe cible direct sera constitué au total de 71 000 ménages de petits exploitants, qui bénéficieront d'une production améliorée, d'un traitement après-récolte, d'un accès au marché local et d'un renforcement des capacités, ainsi que d'un emploi saisonnier et à temps partiel avec des entreprises pivots, des prestataires de services ou des petits exploitants agricoles.
16. Les bénéficiaires comprendront au moins 50% de femmes et 30% de jeunes. Le projet ciblera 2 000 personnes handicapées, recensées par des organisations communautaires locales spécialisées. Le groupe cible indirect total devrait être composé de 50 000 ménages vivant dans les environs directs des activités du projet, mais qui ne sont pas membres de jardins agricoles de village ou de partenariats 4P. Ils bénéficieront d'un meilleur accès routier aux centres de districts, aux marchés, à la santé et à l'éducation, ainsi que des bénéfices indirects à long terme tirés du développement économique lié aux activités du projet.
17. Conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, le projet sera axé sur les populations pauvres rurales qui sont à même de tirer parti d'un meilleur accès aux actifs, aux opportunités de production agricole et aux projets générateurs de revenu. Au Zimbabwe, les ménages ruraux pauvres sont répartis en quatre groupes (A, B1, B2 et C) selon l'accès à la terre, aux autres actifs productifs et à la main-d'œuvre. Plus précisément, le groupe cible du projet se concentrera sur les agriculteurs des catégories B1 et B2, qui constituent près de 80% des ménages bénéficiant d'un appui. Les agriculteurs de la catégorie A, composée des ménages les plus pauvres, y compris les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les personnes âgées, bénéficieront d'un appui leur permettant de rejoindre des groupes de production agricole de petits exploitants, et auront la possibilité d'accéder à des emplois dans le cadre d'opérations destinées à ces groupes et aux entreprises rurales.
18. **Stratégie de ciblage.** La stratégie de ciblage géographique décrite ci-dessus garantira un taux de pauvreté minimum de 75% parmi les groupes cibles. Dans les zones géographiques ciblées, des mécanismes de ciblage social garantiront l'adoption de stratégies d'insertion et le développement efficace des petites exploitations. Grâce aux mesures d'auto-ciblage, les interventions du projet répondront aux priorités des groupes de producteurs agricoles, des petits exploitants et des entreprises pivots. Le ciblage communautaire sera utilisé pour le développement des infrastructures publiques. Le risque d'accaparement par les élites sera atténué par une triangulation du ciblage, du recensement et du processus de sélection des bénéficiaires. Le système public de classification des bénéficiaires sera utilisé pour orienter le ciblage, tandis que le recensement sera effectué par des spécialistes indépendants au niveau local, qui assureront cette mission à court terme en concertation avec les communautés locales, les groupements paysans organisés et les autorités locales, et restaurera la confiance dans les systèmes publics. D'autres mesures consisteront, notamment, à améliorer l'accès des bénéficiaires aux informations sur le projet, à adopter un plan de lutte contre la corruption et à mettre en place un mécanisme efficace de réponse aux doléances.

## **B. Composantes, résultats et activités**

19. **Composante 1: Jardins horticolas de village et mobilisation et développement de partenariats 4P.** Cette composante renforcera la capacité des petits exploitants à produire des cultures horticolas et des produits ayant une

forte valeur commerciale, tout en soutenant également l'ensemble des acteurs de la filière de manière à améliorer la compétitivité de la filière horticole en mettant l'accent sur une large participation des petits exploitants. Pour cela, un ensemble de mesures de renforcement des capacités, de dons de contrepartie et de fourniture d'infrastructures publiques, sera mis en œuvre pour démultiplier l'impact des investissements des acteurs de la filière. La composante comprend trois sous-composantes: 1.1) Mobilisation et développement des jardins horticoles de village; 1.2) Recensement, mobilisation et renforcement des capacités des partenariats 4P; 1.3) Dons de contrepartie et Infrastructures publiques pour les partenariats 4P.

20. **Composante 2: Accès aux financements.** Cette composante permettra d'améliorer l'accès aux financements des acteurs de la filière horticole par l'intermédiaire de crédits à l'exportation accordés par les institutions financières partenaires pour financer des réseaux 4P en étoile. Ces mesures seront complétées par le renforcement des capacités du secteur financier afin d'améliorer le développement et la fourniture de produits financiers appropriés pour les petits exploitants du secteur de l'horticulture. La composante comprend deux sous-composantes: 2.1) le fonds renouvelable pour les exportations horticoles, qui fournira des financements à court et à moyen terme aux entreprises pivots et autres partenaires des 4P; 2.2) le renforcement des capacités pour l'amélioration des prêts agricoles.
21. **Composante 3: Développement institutionnel et coordination du projet.** L'appui institutionnel consistera à renforcer le système de gestion de l'information agricole du Ministère des terres, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau et du développement rural afin de collecter des données sur la filière pour la préparation de produits du savoir pertinents pour les politiques, et à recruter un conseiller sur la mise en relation avec le marché pour le Conseil de développement de l'horticulture.

## C. Théorie du changement

22. Le projet vise à développer des filières horticoles afin de s'attaquer aux freins à la productivité et aux investissements agricoles, à l'insuffisance des liens avec le marché, à l'accès limité au financement rural, à la grande vulnérabilité aux changements climatiques et au manque de possibilités pour les femmes de participer à une agriculture productive et rémunératrice. Grâce à la composante 1, le projet accroîtra les investissements dans des petites exploitations horticoles résilientes face aux changements climatiques, liées aux zones de production irriguées nouvelles et existantes, et en reliant les petits exploitants avec les groupes de producteurs agricoles et autres acteurs des secteurs privé et public, et octroiera des dons de contrepartie aux entreprises pivots, aux MPME et aux groupes de producteurs au moyen de dispositifs 4P.
23. Les composantes 1 et 2 visent en outre à stimuler les groupes 4P et à promouvoir la participation productive des petits exploitants et des MPME à ces dispositifs en assurant le renforcement des capacités de production et de commercialisation. Une approche clé pour stimuler le développement des partenariats 4P consistera à fournir différentes options de financement aux entreprises pivots.
24. Pour compléter ces efforts visant à accroître la sécurité alimentaire et les revenus, le projet fournira également un appui spécifique pour améliorer la nutrition.
25. Les mécanismes clés pour accroître la participation des femmes et des jeunes comprennent la promotion de cultures horticoles qui sont plus accessibles et/ou souvent assumées par des femmes, et la priorité accordée au développement des compétences des jeunes et à l'accès aux instruments de financement. Le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) sera également mis à profit.

## D. Alignement, appropriation et partenariats

26. **Alignement sur les objectifs de développement durable (ODD).** Le projet est aligné sur les ODD suivants pour contribuer à leur réalisation: ODD1 (Pas de

pauvreté), ODD2 (Faim zéro), ODD5 (Égalité des sexes), ODD8 (Travail décent et croissance économique), ODD9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD13 (Lutte contre les changements climatiques) et ODD15 (Vie terrestre). Ce résultat sera atteint grâce à un choix de cultures orienté vers le marché, à une plus grande productivité et à la mise en relation des bénéficiaires avec les marchés. En outre, l'approche de ciblage du projet reposera sur une participation de qualité des femmes et des filles à toutes les activités, y compris sur des co-investissements dans les groupes de producteurs agricoles et les groupes ODD5 du projet. Le projet favorisera également, sur la base de l'ODD8, une croissance économique et un marché de l'emploi participatifs dans les principaux secteurs de cultures commerciales, couvrant l'ensemble de la zone d'intervention, et il encouragera une agro-industrialisation durable dans les régions ciblées conformément à l'ODD9. Enfin, dans le cadre de l'ODD 13, le projet améliorera la capacité d'adaptation des petits exploitants grâce à de nouvelles méthodes agricoles intelligentes au plan climatique, ainsi que la résilience des ménages grâce à de meilleurs revenus et à la propriété d'actifs.

27. Le projet répondra pleinement aux principales priorités du Gouvernement en matière de développement de l'agriculture et de l'horticulture. Il donnera l'occasion de renforcer l'approche du FIDA relative aux programmes en harmonisant les méthodes en matière de gestion des dons de contrepartie, de développement des marchés et des filières, de prise en compte de questions, telles que celles du climat, de la nutrition, du genre et de la sécurité nutritionnelle et alimentaire. Le projet collaborera avec les partenaires du développement en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## **E. Coût, avantages et financement**

28. Les composantes 1 et 2 du projet sont comptabilisées en partie dans le financement de l'action climatique. Selon les méthodes appliquées par les banques multilatérales de développement pour suivre le financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, le montant total alloué par le FIDA au titre du financement de l'action climatique est estimé à titre préliminaire à 9,233 millions d'USD.

### **Coûts du projet**

29. Le coût total des investissements et des dépenses récurrentes, y compris les provisions pour aléas financiers et aléas d'exécution, droits et taxes, est estimé à 66,5 millions d'USD pour la durée d'exécution qui est de huit ans. Cela inclut les coûts de base, qui s'élèvent à 64,7 millions d'USD, et les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, d'un montant estimé à 1,7 millions d'USD (soit 3% du coût total du projet). Les opérations en devises sont estimées à environ 4,6 millions d'USD (soit 7% du coût total du projet). Les dépenses d'investissement représentent 84% des coûts de base (55,7 millions d'USD), les dépenses récurrentes représentant les 16% restants (10,7 millions d'USD). La composante 1 représente 55% (36,6 millions d'USD) du coût total du projet, suivie par la composante 2, 26% (17,2 millions d'USD) et la composante 3, 19% (12,6 millions d'USD).
30. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous présentent le coût total du projet par composante et les comptes de dépenses par source de financement. Le tableau 3 présente la répartition par composante et sous-composante et projet par année.

Tableau 1  
**Coûts du projet par composante et sous-composante et par source de financement**  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA		Fonds de l'OPEP		Petits exploitants		Entreprises pivots		Institutions financières partenaires		Conseil de développement de l'horticulture		Gouvernement du Zimbabwe		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	%	Contributions monétaires	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>1. Jardins horticoles de village et Mobilisation et développement des partenariats 4P</b>																
1.1 Mobilisation et développement des jardins horticoles de villages	6 384	35	7 660	42	191	1	-	-	-	-	-	-	3 913	22	18 149	27
1.2 Recensement, Mobilisation et Renforcement des capacités des Partenariats 4P	971	41	729	31	-	-	501	21	-	-	-	-	183	8	2 384	4
1.3 Infrastructure publique et Dons de contrepartie	9 917	61	4 259	26	809	5	910	6	-	-	-	-	254	2	16 148	24
<b>2. Accès au financement</b>																
2.2 Fonds renouvelable pour les exportations horticoles	9 856	59	-	-	-	-	1 690	10	4 993	30	-	-	164	1	16 703	21
2.3 Renforcement des capacités pour l'amélioration des prêts agricoles	499	90	-	-	-	-	-	-	8	1	-	-	1.8	9	557	5
<b>3. C. Appui institutionnel et coordination du projet</b>																
3.1 Appui institutionnel	830	83	-	-	-	-	-	-	-	-	59	6	82	11	998	2
3.2 Coordination du projet	8 688	75	2 352	20	-	-	-	-	-	-	-	-	644	5	11 606	17
<b>Total</b>	<b>37 145</b>	<b>56</b>	<b>15 000</b>	<b>23</b>	<b>1 000</b>	<b>2</b>	<b>3 100</b>	<b>5</b>	<b>5 000</b>	<b>8</b>	<b>59</b>	<b>0,1</b>	<b>5 240</b>	<b>8</b>	<b>66 545</b>	<b>100</b>

Tableau 2  
**Coûts du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Prêt du FIDA		Fonds de l'OPEP		Petits exploitants		Entreprises pivots		Institutions financières partenaires		Conseil de développement de l'horticulture		Gouvernement du Zimbabwe		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	%	Contributions monétaires	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Dépenses d'investissement</b>																
Travaux de génie civil	7 403	36	11 735	57	191	1	-	-	-	-	-	-	1 423	7	20 752	31
Biens, services et intrants	139	90	14	8	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2	156	0,2
Équipement, matériel et moyens de transport	2 338	89	185	7	-	-	-	-	-	-	-	-	112	4	2 634	4
Dons et Subventions	16 923	66	--	-	809	3	2 600	10	4 993	19	-	-	349	1	25 673	39
F. Formation et ateliers	2 304	61	899	24	-	-	351	9	8	0.2	-	-	227	6	3 789	6
Assistance technique & services de consultants	2 584	93	--	-	-	-	150	6	-	-	-	-	29	1	2 764	4
<b>Dépenses récurrentes</b>																
Traitements et indemnités	4 024	60	2 167	32	-	-	-	-	-	-	42	1	447	7	6 692	10
Exploitation et Maintenance	1 430	35	--	-	-	-	-	-	-	-	17	0.4	2 650	65	4 085	6
<b>Total</b>	<b>37 145</b>	<b>56</b>	<b>15 000</b>	<b>23</b>	<b>1 000</b>	<b>2</b>	<b>3 100</b>	<b>5</b>	<b>5 000</b>	<b>8</b>	<b>59</b>	<b>0.1</b>	<b>5 240</b>	<b>8</b>	<b>66 545</b>	<b>100</b>

Tableau 3  
**Coût du projet par composante et par année du projet**  
(en milliers d'USD)

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Année 4</i>	<i>Année 5</i>	<i>Année 6</i>	<i>Année 7</i>	<i>Année 8</i>	<i>Total</i>
<b>1. Mobilisation et développement des jardins horticoles de villages et des partenariats 4P</b>									
1.1 Mobilisation et développement des jardins horticoles de villages	-	1 077	2 781	3 458	3 512	3 522	3 533	266	18 149
1.2 Recensement, Mobilisation et Renforcement des capacités des Partenariats 4P	25	283	440	675	524	235	103	98	2 384
1.3 Infrastructure publique et Dons de contrepartie	-	1 131	2 983	4 465	4 888	2 269	206	207	16 148
<b>2. Accès au financement</b>									
2.2 Fonds renouvelable pour les exportations horticoles	64	1 678	3 311	4 954	4 954	1 683	40	19	16 703
2.3 Renforcement des capacités pour l'amélioration des prêts agricoles	35	74	206	74	48	48	48	25	557
<b>3. Appui institutionnel et coordination du projet</b>									
3.1 Appui institutionnel	144	373	95	52	158	52	9	116	998
3.2 Coordination du projet	1 970	1 522	1 537	1 714	1 510	1 502	1 035	816	11 606
<b>TOTAL</b>	<b>2 238</b>	<b>6 137</b>	<b>11 354</b>	<b>15 392</b>	<b>15 593</b>	<b>9 311</b>	<b>4 973</b>	<b>1 546</b>	<b>66 545</b>

### Décaissement

31. La durée du projet sera de 8 ans avec des dépenses récurrentes de 16%. Les principales catégories de dépenses seront les travaux de génie civil, les dons et les subventions. Le décaissement donnera lieu à établissement de rapports, selon les modalités du Fonds renouvelable.
32. **Résumé des avantages et analyse économique.** Neuf modèles de culture ont été développés pour représenter les modèles d'exploitation agricole typiques des jardins horticoles de village dans la zone du projet. Le taux de rentabilité économique interne pour le projet est estimé à 37% avec une valeur actuelle nette positive de 56,9 millions de dollars US, ce qui justifie l'investissement du projet. Le ratio avantages/coûts est estimé à 2,9.
33. **Stratégie de sortie et durabilité.** Le projet met l'accent sur l'établissement de relations commerciales rentables et durables entre les petits exploitants, en particulier les femmes et les jeunes, et les entreprises du secteur privé soutenant les jardins horticoles de village sont au cœur de la stratégie de sortie. À partir de la deuxième année du projet, d'une durée de huit ans, ces relations commerciales seront soutenues et développées, de sorte qu'à la fin du projet, elles pourront se poursuivre sans son soutien grâce au financement du secteur privé et aux dispositifs 4P mis en place avant la fin du projet. L'appui apporté par le projet prendra fin après la quatrième année.

## III. Risques

### A. Risques et mesures d'atténuation

34. Le risque global inhérent au projet est jugé substantiel. Les risques élevés concernent les domaines suivants: i) contexte national ; ii) contexte environnemental et climatique ; iii) capacités institutionnelles d'exécution et durabilité ; iv) gestion financière ; v) passation des marchés relatifs au projet. Le risque résiduel, après prise en compte des mesures d'atténuation des risques recensés, est, dans l'ensemble, modéré.

Tableau 4  
**Synthèse globale des risques**

<i>Catégories de risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Niveau de risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Élevé
Stratégies et politiques sectorielles	Modéré	Faible
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Modéré
Portée du programme	Modéré	Modéré
Capacités institutionnelles d'exécution et durabilité	Substantiel	Modéré
Gestion financière	Substantiel	Modéré
Passation des marchés	Substantiel	Modéré
Impact environnemental, social et climatique	Modéré	Faible
Parties prenantes	Modéré	Faible
<b>Risque global</b>	Substantiel	Modéré

### B. Catégorie environnementale et sociale

35. La catégorisation environnementale et sociale est classée « Substantielle »<sup>10</sup>. Les impacts négatifs potentiels seront probablement dus au dépérissement de la végétation résultant du défrichage, à la pollution liée à l'utilisation de pesticides et de fertilisants, à des changements dans l'écoulement de l'eau, et à l'érosion des sols. Les impacts négatifs seront minimisés par des contrôles et par des plans de gestion environnementale et sociale spécifiques aux sites. Le projet a élaboré un

<sup>10</sup> Le classement exprime la moyenne entre deux notes, l'une sur le contexte environnemental et climatique, l'autre sur l'impact environnemental, social et climatique.

Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique et un Plan type de gestion environnementale et sociale. Le Cadre de gestion environnementale, sociale et climatique a été utilisé pour évaluer ces différents contextes et a permis de préciser des possibilités de renforcer les impacts positifs et d'atténuer les risques. Le Plan de gestion environnementale et sociale, utilisé comme un plan de surveillance, précisera les paramètres et la périodicité du contrôle ainsi que les personnes responsables des délais et des coûts d'exécution. L'exécution sera également guidée par un plan de gestion des pesticides, par l'encadrement des parties prenantes et par des mécanismes de réponse aux doléances. Le risque social sera réduit et géré à l'appui du GALS, du renforcement des capacités et de filières sensibles à la nutrition. Le projet comprendra des activités de durabilité environnementale et de gestion durable des ressources naturelles, ce qui renforcera les avantages environnementaux mondiaux.

**C. Classement au regard des risques climatiques** Le risque climatique est jugé élevé. Les principaux risques climatiques sont l'augmentation des températures, les sécheresses et les inondations intermittentes. Une évaluation d'adaptation ciblée des impacts et des vulnérabilités du secteur et du sous-secteur, ainsi que des facteurs de stress et des risques climatiques, a été effectuée pour orienter la conception du projet. L'étude fournit une évaluation des options d'adaptation et de leurs coûts, et recense les possibilités convenant le mieux au projet. Pour s'attaquer aux incidences des changements climatiques, le projet favorisera l'accès à l'eau, aux variétés de semences tolérantes à la sécheresse et à des infrastructures et des équipements résistants au climat pour réduire la vulnérabilité aux risques naturels, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'exposition aux changements climatiques. La promotion de l'utilisation durable des terres, y compris l'utilisation des énergies renouvelables, contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

#### **D. Soutenabilité de la dette**

37. D'après l'évaluation de la soutenabilité de la dette faite en avril 2022 par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, le Zimbabwe est en situation de surendettement, la dette publique et garantie par l'État, extérieure et totale, ayant atteint un niveau insoutenable, et les arriérés extérieurs étant importants. Il n'y a actuellement aucun arriéré en cours avec le FIDA.

### **IV. Exécution**

#### **A. Cadre organisationnel**

##### **Gestion et coordination du projet**

38. Le Ministère des terres, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau et du développement rural sera l'organisme chef de file du projet. Il mettra sur pied une unité de gestion conjointe qui englobera les fonctions de l'Unité nationale de gestion de projet (UNGP) de HEEP, de l'Unité de coordination du projet du programme SIRP et de l'UNGP du Projet d'appui à la compétitivité de l'agriculture paysanne. Un Comité de pilotage conjoint du projet sera constitué pour le programme SIRP, pour le Projet d'appui à la compétitivité de l'agriculture paysanne et pour le présent projet, et chargé de contrôler le projet et de fournir des orientations stratégiques.
39. L'UNGP du projet sera basée à Harare. Trois unités régionales de gestion du projet seront créées. À l'échelon des districts, le projet sera mis en œuvre par les services de vulgarisation technique agricole et par l'Autorité de développement agricole et rural avec du personnel recruté par le projet, du personnel d'institutions publiques et des prestataires de services du secteur privé.

### **Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

40. On trouvera les dispositions détaillées relatives au personnel de l'équipe financière dans le manuel d'exécution du projet ainsi que dans les mandats. Le budget annuel sera préparé conformément au cadre et au calendrier budgétaires existants du Gouvernement du Zimbabwe et sera inscrit au projet de budget ordinaire du Ministère des terres, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau et du développement rural.
41. Les fonds du FIDA et du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international seront versés sur deux comptes désignés ouverts à la Banque centrale du Zimbabwe. Aucun transfert de fonds n'est prévu vers les provinces, toutes les transactions seront centralisées. Les fonds nécessaires à l'échelon provincial (tant pour le personnel du projet que pour les organismes d'exécution) seront versés sous la forme d'avances.
42. Le projet utilisera le logiciel de comptabilité du programme SIRP de manière à bénéficier de sa personnalisation et de l'expertise déjà existantes à cet égard. L'UGP sera chargé de préparer et de soumettre des rapports financiers intermédiaires. Les états financiers annuels du projet seront préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public – comptabilité d'exercice.
43. L'Unité d'audit interne du Ministère des terres, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau et du développement rural inclura le projet dans son programme de travail annuel. Le personnel de l'Unité chargé de l'audit recevra une formation aux procédures du FIDA.
44. Le Bureau du Contrôleur général n'aura peut-être pas les capacités suffisantes pour auditer le projet pendant les premières années de son exécution, auquel cas il sera fait appel à des cabinets d'audit privés.

### **Établissement des modalités de mise en œuvre**

45. Dans sa phase de conception, le projet présente un risque inhérent à la passation des marchés noté 2.22, c'est-à-dire modéré. Les faiblesses du système de passation des marchés du Zimbabwe concernent principalement la responsabilité, la transparence et l'administration et la gestion des contrats. Les mesures correctives spécifiques et ciblées prévues dans la matrice des risques du projet et dans le manuel d'exécution du projet seront appliquées pour améliorer les performances et réduire les risques. Ces mesures permettront probablement de réduire le niveau de risque de la catégorie supérieure de risque moyen à la catégorie inférieure de risque moyen.
46. Les activités de passation des marchés du projet relatives aux biens, travaux et services seront menées conformément aux règles de passation des marchés du pays, pour autant qu'elles soient conformes aux directives du FIDA relatives à la passation des marchés et aux autres dispositions prévues par la convention de financement. Quels que soient les contrats de passation de marchés, on utilisera les documents types du FIDA pour les dossiers d'appel d'offres au lieu des documents types nationaux. Les premières activités prévues dans le plan de passation des marchés ne débiteront qu'après publication de l'avis général de passation de marchés.
47. Les seuils des procédures de passation des marchés pour chaque produit sont celles établies dans la lettre sur les modalités de passation des marchés et dans le manuel d'exécution du projet. Les seuils prévus dans la loi et les règlements du Zimbabwe relatifs à la passation de marchés ne s'appliqueront pas. Un examen du contrôle de la passation des marchés sera établi conformément à la note obtenue dans la matrice des risques du projet. Toute révision du plan de passation des marchés, y compris les nouvelles modalités de passation des marchés, devront être préalablement approuvées par le FIDA.

48. Dans l'indice de perception de la corruption de Transparency pour l'année 2021, le Zimbabwe obtient le score de 23 (ce qui le place au 157<sup>e</sup> rang sur 180 pays). Ce score n'a pas beaucoup varié depuis 2019. Des efforts renforcés du Gouvernement seront nécessaires pour faire en sorte que les principes du FIDA relatifs à la passation des marchés soient respectés pendant toute la durée du projet, en stricte conformité avec la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption et sa politique relative à la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de la discrimination.

#### **Participation et retours d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes**

49. La participation et le retour d'information des groupes cibles se feront principalement par des consultations communautaires dans le cadre des groupes de producteurs agricoles et la mobilisation des microentreprises dans le cadre des sous-composantes 1.1 et 1.2. La prestation des services du projet sera contrôlée via l'établissement de rapports trimestriels par les groupes de producteurs agricoles et les jardins horticoles de village dans chaque groupe formé.
50. Le retour d'information et les rapports des jardins horticoles de village, des groupes de producteurs agricoles, des microentreprises et des comités de surveillance des infrastructures seront utilisés par les unités régionales de gestion du projet pour examiner la performance et les progrès accomplis. Les investissements pré-sélectionnés et sélectionnés seront rendus publics et les auteurs dont les propositions ne seront pas retenues en seront informés, y compris des raisons avancées par les comités d'évaluation technique et d'investissement.
51. Le mécanisme de réponse aux doléances du projet sera conforme aux normes communautaires et à la législation nationale, et s'appuiera sur les structures gouvernementales locales existantes, de l'échelon du village à l'échelon national. Le mécanisme reposera sur trois systèmes parallèles : i) un système communautaire, ii) un système formel et iii) le système de recours du FIDA.

### **B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

52. Le cadre logique du projet orientera le plan de travail annuel, le budget et les systèmes de suivi. Le système de suivi et d'évaluation sera intégré aux systèmes publics. L'utilisation du système de gestion de l'information et l'accent mis sur la qualité des données permettront le suivi et le partage efficaces des progrès. La stratégie de gestion des savoirs du projet vise à assurer un apprentissage efficace et une communication sur mesure.

#### **Innovations et reproduction à plus grande échelle**

53. L'introduction de la méthodologie 4P pour favoriser une croissance agricole participative représente une innovation notable au Zimbabwe, qui permettra à l'agriculture contractuelle d'inclure le secteur public pour un financement catalytique et des améliorations dans l'environnement favorable. Le projet appuiera en outre directement l'innovation à travers le guichet consacré aux dons de contrepartie 4P. S'ils sont couronnés de succès, les partenariats 4P au titre du projet changeront d'échelle naturellement, puisque cela irait dans l'intérêt économique de tous les partenaires 4P, des entreprises pivots et des petits exploitants. Cela offrirait un modèle pour d'autres investissements des secteurs privé et public dans les partenariats 4P et modèles connexes.

### **C. Plans d'exécution**

#### **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage**

54. Un projet de manuel d'exécution a été rédigé, accompagné d'un plan de travail et budget annuels et d'un plan de passation des marchés couvrant les 18 premiers mois d'exécution. L'unité de gestion conjointe aura pour mission d'accélérer le démarrage des projets.

**Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement**

55. **Supervision.** Le projet sera directement supervisé par le FIDA et par le Gouvernement au moyen de missions annuelles de supervision, d'appui à l'exécution, et, si nécessaire, de missions de suivi.
56. **Examen à mi-parcours.** La durée du projet est de huit ans. L'examen à mi-parcours sera effectué à la fin de la quatrième année du programme. Il sera organisé par le Gouvernement et par le FIDA en étroite collaboration avec les autres parties prenantes.
57. **Plans d'achèvement.** À la fin de la période d'exécution, le Gouvernement, en collaboration avec le FIDA, établira un rapport d'achèvement du projet pour rendre compte des résultats obtenus et de son impact.

**V. Instruments et pouvoirs juridiques**

58. Un accord de financement entre la République du Zimbabwe et le FIDA est l'instrument juridique régissant l'octroi du financement proposé à l'emprunteur. Un exemplaire de l'accord de financement négocié sera mis à disposition avant la session.
59. La République du Zimbabwe est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
60. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

**VI. Recommandation**

61. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Zimbabwe, à des conditions particulièrement favorables, un montant de trente-sept millions cent quarante mille dollars des États-Unis (37 140 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Alvaro Lario  
Président

